

Évreux, le 9 avril 2024

Madame la Présidente,

Le gouvernement vient de raboter le budget 2024 de 10 milliards d'euros. Selon Bruno LE MAIRE, la baisse des prévisions de croissance économique pour 2024, oblige l'État à « se serrer la ceinture ».

Les premières mesures annoncées montrent une fois de plus de quelle ceinture il s'agit : celle de l'éducation, du logement et de la transition environnementale en particulier. Plus globalement, ce sont tous les budgets des ministères qui sont amputés et, pour la DGFIP, ce sont 108 millions de moins.

10 milliards de moins, c'est encore et toujours moins pour les fonctionnaires, moins pour les services publics et donc moins pour la grande majorité de la population. Sans oublier que cette austérité, dont le gouvernement n'ose dire le mot, sera accentuée avec 12 milliards de moins d'ores et déjà annoncés par le gouvernement pour la future loi de finances 2025. Dans le même temps, les entreprises, en particulier les grandes, reçoivent depuis plusieurs années plus de 150 milliards d'euros d'aides annuelles, soit un tiers du budget de l'État, le plus souvent sans aucune contrepartie.

Sans surprise, ça n'est pas dans cette manne gigantesque que les coupes seront faites. Le gouvernement continue sa politique à base de vieilles recettes néolibérales : s'attaquer aux dépenses publiques, en s'attaquant aux fonctionnaires et aux services publics ; et encore moins augmenter les salaires, les retraites et les minima sociaux. Si le gouvernement cherche des économies, **Solidaires Finances Publiques** lui propose des recettes : la taxation à 1 % des dividendes, la fin du prélèvement forfaitaire unique et de l'impôt sur la fortune immobilière en rétablissant un véritable impôt sur la fortune, une revue des niches fiscales, la fin de la baisse des impôts de production, la mise en place d'une progressivité de l'impôt sur les sociétés...

L'aumône des 5 points d'indices supplémentaires reçue en ce début d'année, à grand renfort de communication sur la somme de 300 €, avec en précision dans des caractères dignes d'une note de bas de page « bruts annuels » est loin, très loin de couvrir l'inflation qu'ont subie les agent.e.s ces dernières années. L'érosion de notre régime indemnitaire n'a jamais été aussi flagrante, mettant en difficulté de nombreux et nombreuses agent.e.s... et jouant sur l'attractivité de la DGFIP.

Ce n'est pas l'annonce de l'arrivée de la rémunération au mérite par notre Président de la République le 16 janvier dernier qui changera les choses, au contraire. Cette « innovation » politique n'est, ni plus ni moins, la continuité de la casse du service public et du statut de la Fonction Publique, en lien avec la loi de transformation de la Fonction Publique de 2019.

Instituer du « mérite » dans la rémunération des fonctionnaires, c'est remettre en cause les principes de neutralité, d'égalité et d'indépendance de la Fonction Publique. **Solidaires Finances Publiques** exige une juste et légitime revalorisation de notre rémunération basée sur une augmentation significative du point d'indice, la revalorisation de nos carrières et de notre régime indemnitaire.

Dans votre éditorial du rapport d'activité 2023 de la DDFIP de l'Eure, vous soulignez le rôle important de la DGFiP en matière d'accompagnement des entreprises en difficulté en cette période inflationniste. Les agent-e-s méritent a minima ce même accompagnement pour la revalorisation de leurs rémunérations, car vous le soulignez également, « *l'ensemble des missions et bien d'autres n'auraient pu être exercées dans les meilleures conditions possibles sans le professionnalisme et l'implication des agent-e-s et chef-fe-s de service* ».

Concernant l'ordre du jour, dense, de ce CSAL, **Solidaires Finances Publiques** rappelle son opposition à la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 qui a supprimé, entre autres, l'avancement et les promotions des compétences des CAP et ouvert la possibilité au recrutement de contractuel-e-s.

Au sujet de la campagne IR, de nombreuses interrogations persistent tant sur son organisation que sur les moyens alloués aux SIP pour y faire face. En cette période de forte sollicitation des agent-e-s du SIP, qui vont subir pour la deuxième année consécutive, une double campagne (IR et GMBI), est-il réellement judicieux d'y ajouter l'expérimentation du SIP de demain ?

Enfin, **Solidaires Finances Publiques** tient à rappeler l'article 32 du règlement intérieur du CSAL : « *Dans un délai d'un mois après la réunion, les projets élaborés et les avis émis par le comité sont portés à la connaissance des agents en fonction dans la direction : ils figurent sur les intranets directionnels* ». **Solidaires Finances Publiques** vous demande donc de porter à la connaissance de l'ensemble des agent-e-s de la DDFIP et de publier enfin sur Ulysse les avis votés lors des précédents CSAL, notamment celui sur les ponts naturels.

Les élus de **Solidaires Finances Publiques** au CSAL de l'Eure